

Interpellation citoyenne

Conseil communal de Beauvechain du 22 juin 2026

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-dessous le texte de mon interpellation pour le conseil du 30 mars 2026. Selon les indications de la commune, voici le formulaire complété pour introduire une interpellation au conseil de ce lundi 30 mars 2026 :

- **Nom** : Mitsch
- **Prénom** : Jean-François
- **Rue, numéro** : 1 rue Delahaye
- **Code postal / Localité** : 1320 Beauvechain
- **Date de naissance** : 20/08/1969
- **Téléphone** : 0495 29 88 15 - 010 86 69 13
- **E-mail** : 298815@gmail.com

À l'attention de : directricegenerale@beauvechain.be

Interpellation – Le réseau de chaleur à Beauvechain sera-t-il rentable un jour ?

La transition énergétique exige des choix rationnels et prioritaires. Notre pays ne disposant pas de ressources infinies, nous devons plus que jamais les utiliser de manière parcimonieuse. L'actualité nous rappelle également que notre indépendance énergétique constitue un enjeu majeur qui va s'amplifier dans les prochaines années. Les efforts demandés aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs publics sont importants. Dans ce contexte, les autorités communales ont un devoir d'exemplarité dans la gestion des deniers publics.

Une politique énergétique sérieuse suppose une priorisation rigoureuse des investissements. Nous le constatons avec l'intercommunale de distribution : le sous-investissement génère des problèmes économiques et techniques majeurs.

En matière de production, tous les projets n'offrent pas les mêmes résultats. D'où l'importance d'un véritable plan financier et d'une analyse coût/bénéfice actualisée. Le ministre de l'Énergie l'a d'ailleurs rappelé récemment. Lorsqu'un projet ancien arrive enfin à maturation et peut commencer, il est logique de vérifier si les technologies et les coûts ont évolué. En 15 ans, le prix du photovoltaïque a été divisé par 5. Pompes à chaleur : -30 %, batteries : presque 90 % (voir annexes).

Or, le projet de chaufferie biomasse et de réseau de chaleur en cours d'installation à Beauvechain semble avoir été poursuivi sans actualisation suffisante de l'analyse coût/bénéfice. Plusieurs éléments, dont ceux présentés lors de la réunion publique du 5 mars au Vert Galant, laissent craindre que le projet soit mal dimensionné et non « rentable ».

1. Transparence financière

Malgré plusieurs demandes répétées, des documents n'ont toujours pas été transmis, ni en commission ni lors de cette présentation publique. Aucun plan financier détaillé n'a été communiqué. L'échevine des finances a notamment déclaré le 5 mars : « On n'a jamais dit que ce projet devait être rentable. » Dans un contexte de pression sur les finances publiques, cette affirmation interroge.

2. Un investissement disproportionné ?

Selon les éléments présentés le 5 mars :

- Investissement estimé : environ 800 000 € (HTVA ou TVAC ? On ne le sait pas) ;
- Consommation remplacée : ± 40 000 litres de mazout par an ;
- Prix du mazout actuellement : 40 000 €/an (soit 400 000 € sur 10 ans). 1 €/litre ce 6 juin 2026 ;
- Biomasse nécessaire : ± 450 m³ de bois par an, soit environ 18 000 €/an (180 000 € sur 10 ans en fourchette haute).

Sans même prendre en compte les coûts d'exploitation, d'entretien et le remboursement de l'emprunt, le retour sur investissement est estimé à plus de 20 ans. Ce projet apparaît non rentable au regard des standards du secteur énergétique (généralement 6 à 10 ans).

Coût évalué à 1 200 000 € sur 20 ans...

Un montant faramineux au regard d'une alternative plus rentable :

La commune étant principalement active en journée, l'installation de pompes à chaleur aurait permis de résoudre le problème de chauffage tout en apportant de la climatisation dans les bureaux en période de forte chaleur. Cette solution aurait en outre mieux valoriser la production photovoltaïque

locale en journée et potentiellement réduit les décrochages du réseau. Pourquoi cette piste n'a-t-elle pas été privilégiée ?

3. Un projet mal dimensionné ?

Plusieurs choix techniques interrogent :

- Pourquoi privilégier un réseau de chaleur coûteux plutôt que des chaufferies en containers implantées directement à proximité des bâtiments ?
- Le réseau permettra-t-il de raccorder d'autres bâtiments (église comprise) ou est-il déjà saturé ?
- Pourquoi n'avoir pas retenu des solutions moins onéreuses et plus évolutives ?
- Quel était l'avis précis des experts consultés ?

4. Financement et tiers-investissement

Selon notre directeur général, l'emprunt court sur 20 ans pour un montant de 840 000 € (soit 42 000 € par an ?). Si un privé introduisait une demande de crédit bancaire, il ne serait jamais autorisé vu le manque de rentabilité.

De nombreux acteurs publics (Louvain-la-Neuve, Liège, ...) utilisent le mécanisme du tiers-investissement. Le fournisseur retenu pour l'installation à Beauvechain, COPEOS, le propose d'ailleurs dans d'autres communes. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas opté pour cette formule qui permet au tiers d'investir et de se rémunérer sur les économies réalisées, sans risque financier direct pour Beauvechain ?

5. Précipitation et manque de concertation

En janvier dernier, la commune a confié à InBW le suivi de sa politique énergétique dans le cadre de la Convention des Maires (réduire de 50 % le bilan Gaz à effet de serre de l'ensemble du territoire communal à l'horizon 2030). Elle négocie avec InBW depuis 2025.

Pourquoi avoir accéléré la réalisation de ce projet juste avant la mission confiée à InBW, sans attendre son expertise et ses propositions ?

Concernant l'arrêt de la filière bois-énergie locale

Vous invoquez comme explication les éventuels obstacles de double subsidiation. Pourriez-vous nous expliquer plus clairement les blocages identifiés ? De nombreuses communes valorisent déjà le bois des espaces publics et des talus ou collaborent avec les agriculteurs. Avez-vous réalisé une cartographie complète des ressources locales ? Cette mission est-elle prévue avec InBW ?

Au niveau juridique, la mission confiée à un avocat le mois dernier n'est pas très claire sur les objectifs, car il existe un bail type au niveau régional. Pourquoi faire du sur-mesure à Beauvechain puisque d'autres communes y arrivent ?

6. Le rôle et le respect des commissions locales et des experts

Les commissions locales, composées de bénévoles, jouent théoriquement un rôle essentiel dans la vie démocratique communale. Elles sont là pour apporter leur expertise, poser des questions et contribuer à la qualité des décisions prises.

Or, plusieurs questions et propositions sur ce projet de chaufferie biomasse avaient été posées en commission sans recevoir aucun retour. Cette absence de considération des commissions pose

question. Cette manière de procéder n'est pas respectueuse du temps et de l'engagement des citoyens bénévoles qui y participent.

Comptez-vous modifier cette pratique afin que les décisions importantes soient réellement discutées et enrichies en commission avant d'être engagées de manière irréversible ?

Comment et quand InBW va-t-elle être impliquée dans la commission Énergie de Beauvechain ?

Comptez-vous supprimer cette commission ?

Comptez-vous tenir votre engagement de réduire de 50 % les GES sur le territoire communal d'ici 2030 ? Si oui, comment allez-vous vous y prendre ?

Conclusion

Dans un contexte de finances publiques tendues et de baisse du pouvoir d'achat des citoyens, chaque euro investi doit être justifié et maximiser l'intérêt général.

Les conseillers communaux ont-ils disposé de toutes les informations financières nécessaires pour apprécier la pertinence économique du projet dans sa version actuelle ?

Sur quelles hypothèses financières actualisées les élus ont-ils pu vérifier que le projet restait pertinent alors que son coût a significativement évolué depuis son approbation il y a plusieurs années ?

Au-delà du projet lui-même, cette question renvoie à un principe fondamental de bonne gouvernance publique. Lorsqu'une commune engage plusieurs centaines de milliers d'euros d'investissements financés par l'emprunt et des subsides et donc, in fine, par les contribuables, les élus doivent pouvoir exercer leur mission de contrôle en disposant d'une information complète, sincère et actualisée.

Le Conseil communal n'est pas appelé à ratifier des choix techniques sans examen. Il lui appartient d'apprécier l'opportunité des investissements proposés, d'en mesurer les conséquences financières à court, moyen et long terme et de vérifier que les moyens publics sont utilisés de la manière la plus efficiente possible.

Cette responsabilité est d'autant plus importante lorsqu'un projet a été approuvé plusieurs années auparavant et que son coût, son périmètre, son calendrier ou ses hypothèses économiques ont évolué de manière significative.

Dans ce contexte, les conseillers communaux ont-ils disposé :

- d'une étude de faisabilité économique complète ;
- d'un plan financier détaillé ;
- des hypothèses retenues concernant l'évolution du prix du bois, du gaz et de l'électricité ainsi que de leur comparaison dans le temps ;
- d'une estimation documentée des économies annuelles attendues ;
- d'un calcul du temps de retour sur investissement ;
- d'une analyse des risques financiers en cas d'évolution défavorable des marchés de l'énergie ;
- d'une comparaison avec les solutions alternatives disponibles ;
- de l'avis circonstancié du Directeur financier sur ces différents éléments ;
- d'avis d'experts indépendants, comme annoncé à plusieurs reprises ?

Si l'ensemble de ces éléments ont bien été présentés au Conseil communal, il serait utile de rappeler à quelle date, dans quel document et à l'occasion de quelle délibération ils ont été soumis aux élus.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le principe même du projet ni les objectifs environnementaux poursuivis. Il s'agit de s'assurer que les décisions prises au nom des citoyens reposent sur des données financières complètes, actualisées et transparentes, permettant aux élus d'exercer pleinement leur mission de contrôle et de bonne gestion des deniers publics.

Évaluation et suivi

Enfin, puisque le projet est aujourd'hui pratiquement réalisé, la question de l'évaluation devient tout aussi importante que celle de la décision initiale.

Le collège pourrait-il s'engager à présenter un bilan financier et technique annuellement ? (Voir annexe pour le contenu proposé de ce bilan.)

Une telle démarche permettrait de vérifier objectivement les résultats du projet et contribuerait utilement à la transparence de l'action publique ainsi qu'à l'amélioration des futures décisions d'investissement de la commune.

Dernières questions

Si la commune envisage d'autres investissements, peut-elle s'engager à appliquer correctement les processus de consultation et de décision ?

Je vous remercie pour votre écoute.

MITSCH JF

Annexe – Liste des questions (dans l'ordre du texte)

1. Pompes à Chaleur : Pourquoi cette piste n'a-t-elle pas été privilégiée ?
2. Pourquoi privilégier un réseau de chaleur coûteux plutôt que des chaufferies en containers implantées directement à proximité des bâtiments ?
3. Le réseau permettra-t-il de raccorder d'autres bâtiments (église comprise) ou est-il déjà saturé ?
4. Pourquoi n'avoir pas retenu des solutions moins onéreuses et plus évolutives ?
5. Quel était l'avis précis des experts consultés ?
6. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas opté pour cette formule qui permet au tiers d'investir et de se rémunérer sur les économies réalisées, sans risque financier direct pour Beauvechain ?
7. Pourquoi avoir accéléré la réalisation de ce projet juste avant la mission confiée à InBW, sans attendre son expertise et ses propositions ?

Concernant l'arrêt de la filière bois-énergie locale

8. Pourriez-vous nous expliquer plus clairement les blocages identifiés ?
9. Avez-vous réalisé une cartographie complète des ressources locales ?
10. Cette mission est-elle prévue avec InBW ?
11. Pourquoi faire du sur-mesure à Beauvechain ?

6. Le rôle et le respect des commissions locales et des experts

12. Comptez-vous modifier cette pratique afin que les décisions importantes soient réellement discutées et enrichies en commission avant d'être engagées de manière irréversible ?

13. Comment et quand InBW va-t-elle être impliquée dans la commission Énergie de Beauvechain ?
14. Comptez-vous supprimer cette commission ?
15. Comptez-vous tenir votre engagement de réduire de 50 % les GES sur le territoire communal d'ici 2030 ? Si oui, comment allez-vous vous y prendre ?

Conclusion

16. Les conseillers communaux ont-ils disposé de toutes les informations financières nécessaires pour apprécier la pertinence économique du projet dans sa version actuelle ?
17. Sur quelles hypothèses financières actualisées les élus ont-ils pu vérifier que le projet restait pertinent alors que son coût a significativement évolué depuis son approbation il y a plusieurs années ?

Dans ce contexte, les conseillers communaux ont-ils disposé ?

- d'une étude de faisabilité économique complète ;
- d'un plan financier détaillé ;
- des hypothèses retenues concernant l'évolution du prix du bois, du gaz et de l'électricité ainsi que de leur comparaison dans le temps ;
- d'une estimation documentée des économies annuelles attendues ;
- d'un calcul du temps de retour sur investissement ;
- d'une analyse des risques financiers en cas d'évolution défavorable des marchés de l'énergie ;
- d'une comparaison avec les solutions alternatives disponibles ;
- de l'avis circonstancié du Directeur financier sur ces différents éléments ;
- d'avis d'experts indépendants, comme annoncé à plusieurs reprises ?

Évaluation et suivi

18. Le collège pourrait-il s'engager à présenter un bilan financier et technique annuel ?

Dernières questions

19. Si la commune envisage d'autres investissements, peut-elle s'engager à appliquer correctement les processus de consultation et de décision ?

Annexe: schéma du bilan annuel - Bilan annuel de la chaufferie:

Ce bilan, préparé sur base de données comptable analytique, pourrait notamment comparer :

- le coût réel de l'investissement ;
- le coût réel d'exploitation ;
- les économies effectivement constatées ;
- les hypothèses financières initiales ;
- et le temps de retour sur investissement réellement observé.

Annexes:

Filière	Évolution approximative des coûts sur 15 ans	Commentaire
Photovoltaïque	-80 à -90 %	Modules et installations massivement industrialisés. irena.org +1
Batteries lithium	-90 %	De ~1400 \$/kWh en 2010 à moins de 140 \$/kWh en 2023. IEA +1
Stockage stationnaire	-90 %	Forte baisse depuis 2010, accélérée depuis 2024-2025. Reuters +1
Éolien terrestre	-55 à -70 %	Forte baisse des coûts d'installation et de production. irena.org +1
Éolien offshore	-40 à -50 %	Technologie plus mature mais toujours coûteuse. LinkedIn
Éclairage LED	-80 à -95 %	Un spot LED coûte aujourd'hui une fraction du prix de 2010.
Pompes à chaleur	-20 à -40 %	Rendements en hausse, mais inflation des matériaux limite la baisse des prix.